



PROGRAMMES EUROPEENS 2007-2013 et 2014-2020

DOSSIER DE PRESSE

Comité de suivi des fonds européens
Vendredi 06 mars 2015

Contacts presse :

Olivier SORET- Directeur général adjoint des affaires européennes et de la coopération-Conseil régional- 05 90 80 41 17

Lucile ROSSIN- Directrice des affaires européennes et de la cellule partenariale- Conseil régional- 05 90 80 41 17

Eric BERTHON- Secrétaire générale des affaires régionales- Préfecture- 05 90 38 65 16

Céline CALABRE- Chargée de mission auprès du secrétaire général des affaires régionales- Préfecture- 05 90 38 65 10



Le comité de suivi (CS) se réunit une à deux fois par année. C'est une instance partenariale large de discussion qui veille à la qualité et à l'efficacité de la mise en œuvre des programmes européens

Suite à l'adoption des programmes FEDER- FSE le 18 décembre 2014, il s'agit du premier comité de suivi des programmes européens 2014-2020.

Le CS du 07 mars 2015 fera le point sur:

- Les modalités de mise en œuvre des programmes européens 2014-2020. A cette occasion seront présentés le règlement intérieur du comité de suivi, le règlement intérieur du comité régional unique de programmation, les critères de sélection des projets financés par les programmes opérationnels FEDER-FSE.
- Les objectifs de la stratégie régionale de communication des fonds européens.
- L' avancement des travaux de préparation du programme de développement rural FEADER et du programme FEAMP pour la pêche.
- Le bilan financier au titre de la période 2007-2013 dans la perspective de la clôture des programmes sera présenté pour l'ensemble des fonds (FEDER, FSE, FEADER et FEP).

Composition des délégations européenne et nationale :

Manuel GAVIRA	DG REGIO – Commission européenne
Mario GEHARTL	DG EMPLOI– Commission européenne
Christophe CAZANAVE-PIN	DG AGRI– Commission européenne
Tristan KLEIN	Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social/DGEFP
Brice BESSON	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire
Florian SERTILLANGES	Ministère des outre-mer



Les programmes européens 2014-2020

Les fonds européens de la Politique de Cohésion de l'Union européenne visent à réduire les écarts de développement entre les régions dans un objectif de cohésion économique, sociale et territoriale. Cette politique est mise en œuvre par périodes de programmation de 7 ans au moyen de quatre fonds : le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE), le fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et le fonds européen pour la pêche (FEAMP).

Il s'agit de la 5^{ème} génération de programmes européens dont bénéficiera la Guadeloupe pour le développement de son économie. L'Europe est ainsi présente dans le quotidien des guadeloupéens depuis déjà 26 ans !

DOCUP 2000-2006		PO 2007-2013		PO 2014-2020	
FEDER	522,25	FEDER	422	FEDER	424,06
FSE	166,86	FSE	185,2	FSE + IEJ*	257,1
FEOGA	140,18	FEADER	138	FEADER	174,02
IFOP	4,39	FEP	3	FEAMP*	8,28
-----	-----	FEDER surcoûts	121	FEDER surcoûts	97,8
Total	833,68	Total	869,2	Total	961,26

Par rapport aux deux dernières périodes de programmation la Guadeloupe bénéficie d'enveloppes financières en hausse ; +15% par rapport à 2000/2006 et +10,6% par rapport à 2007/2013.

Programmes FEDER- FSE

Les programmes opérationnels 2014-2020 de la Guadeloupe FEDER- FSE ont été validés le 18 décembre 2014 par la Commission Européenne.

Ils s'inscrivent dans la stratégie Europe 2020, qui entend promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive.

La stratégie Europe 2020 fixe des objectifs ambitieux à atteindre à l'horizon 2020 dans cinq domaines :

- **Emploi** : 75% de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi.
- **Innovation** : 3% du PIB de l'UE devrait être investi dans la recherche et le développement (R&D).
- **Changement climatique** : les objectifs 20/20/20 en matière de climat et d'énergie devraient être atteints (réduction de 20% de la consommation d'énergie primaire et des émissions de gaz à effet de serre et inclusion de 20% d'énergies renouvelables).
- **Education** : le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10%, et au moins 40% de la population âgée de 30 à 34 ans devrait avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent.
- **Pauvreté** : la pauvreté devrait être combattue de façon qu'au moins 20 millions de personnes ne soient plus menacées par le risque de pauvreté et d'exclusion.

Avec ces nouveaux programmes FEDER FSE en Guadeloupe dédiés à la compétitivité et à l'emploi, ce sont 757.2M€ de fonds européens qui vont bénéficier aux Guadeloupéens pour les 6 prochaines années.

Ils contribueront au renforcement de la compétitivité des PME en favorisant les échanges entre le monde de l'entreprise et les acteurs de la recherche, et en promouvant l'offre de financement et l'accompagnement de l'innovation pour pérenniser ces entreprises. Par ailleurs, ils étendront la couverture du Très Haut Débit (THS) à l'ensemble du territoire et s'attacheront à réduire les coûts de cette offre. Il s'agit également d'assurer le rattrapage des infrastructures essentielles à la santé, au bien-être des populations, au développement économique et à la protection de l'environnement, telles que les réseaux d'assainissement et les centres de traitement des déchets, la mise aux normes antisismiques des bâtiments publics : la Guadeloupe vise à mettre en conformité les stations d'épuration, réhabiliter les réseaux et optimiser les infrastructures d'assainissement, pour financer notamment un grand projet de plate-forme multi-filières de valorisation des déchets et accroître le nombre d'unités de traitement des déchets non dangereux. L'allocation spécifique Régions Ultra Périphériques (RUP) contribuera à renforcer le bâti contre les risques sismiques et à mener des études dans ce domaine.

Les programmes contribueront à lutter contre le chômage en particulier celui des jeunes en accompagnant la population au cours de leur parcours éducatif ou de la formation continue afin de leur offrir des formations adaptées et de les orienter vers les secteurs les plus porteurs pour l'avenir (tourisme, biodiversité, ...). La lutte contre l'illettrisme et le décrochage



scolaire ainsi que la promotion de l'égalité femme/homme constituent des priorités pour ces territoires.

Les programmes FEDER- FSE se déclinent en 16 axes prioritaires :

Axes prioritaires	Fonds	Montants
Recherche et innovation- Compétitivité des entreprises	FEDER	103.3 M€
Numérique	FEDER	53.0 M€
Transition énergétique	FEDER	49.0 M€
Changement climatique- prévention des risques	FEDER	15.2 M€
Environnement et patrimoine naturel	FEDER	131.5 M€
Accessibilité du territoire	FEDER	30.0 M€
Développement urbain	FEDER	27.6 M€
Surcoûts	FEDER	95.0 M€
Capital humain	FSE	69.0 M€
Insertion professionnelle des jeunes sans emploi ni qualification	FSE	2.2 M€
Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi	FSE	35.6 M€
Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi	FSE	42.9 M€
Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la précarité	FSE	56.7 M€
Lutter contre l'abandon scolaire	FSE	7.8 M€
Administration	FSE	7.9 M€
Assistance technique FEDER	FEDER	21.0 M€
Assistance technique FSE	FSE	9.5 M€

Programme FEADER

Le programme de développement rural FEADER est en cours de négociation avec la Commission. Il sera doté de 174 M€.

Un nombre conséquent de besoins a été identifié et centré autour de 3 orientations stratégiques ventilées chacune en objectifs spécifiques. Ils sont décrits et ventilés selon les 6 priorités de l'Union pour le développement rural et des 18 sous-priorités correspondantes, ainsi que des 3 objectifs transversaux que sont l'innovation, la protection de l'environnement et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

Orientation stratégique 1 : Favoriser un environnement économique plus compétitif et favorable à l'innovation. Cette orientation est bâtie sur les besoins prégnants des secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier en matière



d'investissements productifs, d'infrastructures tout en favorisant l'innovation, la gestion des risques et la structuration des filières.

Orientation stratégique 2 : Augmenter l'emploi par des mesures de renforcement et d'adaptation des compétences en s'inscrivant dans des dynamiques de promotion territoriale. Le programme de développement rural Guadeloupe-Saint-Martin accorde une importance particulière à l'acquisition de compétences idoines tout en l'inscrivant dans une dynamique positive du secteur agricole en matière d'installation. Il convient également de conforter les zones rurales en matière d'emploi, d'activités économiques et de services.

Orientation stratégique 3 : Soutenir une économie soucieuse des milieux et ressources naturelles, à faible émission de CO2 Par l'innovation environnementale et le transfert de nouvelles pratiques. Le développement des secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier et les orientations prises en la matière doivent être construits sur des concepts de protection de l'environnement et du programme.

Programme FEAMP pour la pêche

Le programme FEAMP pour la pêche est un programme national qui est aussi en cours de négociation avec la Commission. Le volet régional sera doté de 8.8 M€.

Nota béné : Un Programme de **Coopération Territoriale Européenne** est également en cours d'examen par la Commission européenne. Il comporte deux volets distincts :

- un volet transnational pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Saint Martin avec l'ensemble de la Grande Caraïbe ;
- un volet transfrontalier pour la Guadeloupe et la Martinique avec les pays de l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECS).

Le saviez-vous ?

La Guadeloupe n'est pas en retard dans la mise en œuvre de ses programmes européens 2014-2020 : les programmes FEDER- FSE de Guadeloupe ont été parmi les premiers programmes approuvés au niveau national.

Une procédure provisoire de dépôt de dossier a été mise en place dès janvier 2015 afin de rendre opérationnel les nouveaux programmes et de permettre aux différents bénéficiaires de commencer leurs opérations.

Pour plus d'information : www.europe-guadeloupe.fr





Organisation de la gestion des fonds européens 2014-2020 en Guadeloupe

2 autorités de gestion et une cellule partenariale

Le Conseil régional devient la nouvelle autorité de gestion du FEDER et du FEADER pour la Guadeloupe en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014.

Le FSE fera l'objet d'une gestion partagée entre le Conseil régional et l'Etat.

Une cellule partenariale portée par le Conseil régional, est mise en place pour faciliter l'accès aux fonds européens. Elle aura pour missions d'être le guichet unique de dépôt des demandes d'aides européennes et la production des données et documents à transmettre aux différentes autorités nationales et européennes. Elle orientera les dossiers déposés vers les différents services en charge de leur instruction.

Un comité régional unique de programmation examine ensuite les projets présentés par le service instructeur en vue d'attribuer une aide financière au regard des priorités stratégiques régionales, définies au titre du programme concerné et émet un avis sur les demandes de financement déposées par les opérateurs individuels.





Objectifs de la stratégie de communication sur les fonds européens 2014- 2020

Proximité

- « L'Europe investit dans votre quotidien »
- Augmenter la visibilité de l'action européenne
- Augmenter la notoriété de l'intervention de l'Europe sur le territoire
- Inscrire véritablement l'Europe dans le cadre de vie des habitants en témoignant concrètement de son action

Accessibilité

- « Vous avez un projet. L'Europe peut vous accompagner »
- Faciliter l'accès des bénéficiaires potentiels aux fonds européens
- Mise à disposition de tous les acteurs l'ensemble des informations ciblées et pédagogiques
- Guides, vadémécum, informations, etc.

Performance

- « L'Europe soutient mon projet »
- Valoriser les projets réalisés
- Valoriser les résultats des programmes via la publication des indicateurs

Les programmes européens 2007-2013

Les programmes européens 2007-2013 seront clôturés en 2016. Au titre de ces programmes, près de 874 millions d'euros ont été alloués à la Guadeloupe et à Saint- Martin pour financer des projets qui relèvent :

- du FEDER pour **543 millions d'euros**,
- du FSE, pour **185 millions d'euros**,
- du FEADER pour **140 millions d'euros**
- du FEP pour **5 millions d'euros**.

...et une programmation proche de 100% des crédits alloués par l'Union européenne

FSE	
<i>COUT TOTAL programmé</i>	323 millions d'euros
<i>dont FSE</i>	322 millions d'euros
<i>795 projets financés</i>	
<i>soit un taux d'avancement de 125 %*</i>	

FEDER	
<i>COUT TOTAL programmé</i>	1 175 millions d'euros
<i>dont FEDER</i>	567 millions d'euros
<i>981 projets financés</i>	
<i>soit un taux d'avancement de 104 %</i>	

FEADER	
<i>COUT TOTAL programmé</i>	236 millions d'euros
<i>dont FEADER</i>	136 millions d'euros
<i>9 041 projet financés</i>	
<i>soit un taux d'avancement de près de 97 %</i>	

FEP	
<i>COUT TOTAL programmé</i>	13 millions d'euros
<i>dont FEP</i>	6,6 millions d'euros
<i>224 projets financés</i>	
<i>soit un taux d'avancement de 102%*</i>	

** Un taux de programmation supérieur à 100% est normal à ce stade de la programmation : il convient en effet de tenir compte des opérations qui ne se réaliseront pas complètement et qui dégageront des disponibilités financières*

Le saviez-vous ?

Depuis 2007, plus de 11.000 projets ont été accompagnés en Guadeloupe et à Saint Martin par les 4 fonds et plus de 1.700 bénéficiaires uniques soutenus, dont 1.500 entreprises